



Table des matières

1. Fonds vert

Cette fiche présente les assises légales du Fonds vert, les diverses sources de revenus qui le composent et les dépenses réalisées au cours de l'année 2014-2015, en plus de résumer la reddition de comptes qui en est faite. Les résultats 2014-2015 et les prévisions financières au budget des fonds spéciaux 2015-2016 du Fonds vert sont également présentés lorsqu'ils sont disponibles.

2. Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012)

Cette fiche présente la répartition budgétaire du PACC 2006-2012 par ministères et par secteurs d'activité, dont une large part est dévolue à celui des transports. Le budget de chaque mesure du plan, ainsi que les dépenses réalisées au 31 mars 2015, sont présentés. Finalement, un sommaire des résultats obtenus grâce au PACC 2006-2012 est également fourni.

3. Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)

Cette fiche décrit le cadre d'élaboration du PACC 2013-2020 de même que la répartition budgétaire du PACC 2013-2020 par ministères et par secteurs d'activité. Le secteur des transports fait l'objet d'une description détaillée. Le budget de chaque mesure du plan, ainsi que les dépenses réalisées au 31 mars 2015, sont présentés. La fiche indique également les résultats obtenus au 31 mars 2015, sauf exceptions.

4. Rapports du commissaire au développement durable et de la Commission de l'administration publique

Cette fiche présente les principaux constats du rapport du commissaire au développement durable concernant la gestion du PACC 2006-2012 ainsi que ceux de son rapport sur la gestion et l'aide financière du Fonds vert. Elle fait état, notamment, des améliorations apportées aux pratiques gouvernementales en matière de transparence et de gestion axée sur les résultats. De plus, on y présente les recommandations de la Commission de l'administration publique sur la gestion et l'aide financière du Fonds vert à la suite de l'audition du sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 20 novembre 2014. La fiche fait également état des travaux réalisés ou en cours pour répondre aux recommandations du commissaire au développement durable et à celles de la Commission de l'administration publique.

Fonds vert

Assises légales du Fonds vert :

- Institué en vertu de l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c.M-15.2.1), édicté par l'article 26 du chapitre 3 des lois de 2006 (Décret 646-2006 du 28 juin 2006).
- L'article 15.4 de cette loi précise l'ensemble des sommes pouvant être portées au Fonds vert, notamment les redevances sur les matières résiduelles, l'eau, les sanctions administratives pécuniaires, les amendes.
- L'article 15.4.1 de cette loi précise la part des revenus associés aux changements climatiques qui doit être octroyée au secteur des transports :
 - « Sont réservées aux mesures applicables au transport, les deux tiers des sommes qui, sur celles portées au crédit du fonds en vertu du paragraphe 5 de l'article 15.4, correspondent au produit de la vente, par le ministre, de droits d'émission visés au deuxième alinéa de l'article 46.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) »;
 - C'est le gouvernement, sur recommandation du ministre des Finances, qui détermine les sommes qui sont affectées à des mesures applicables au transport en commun.
- L'article 46.16 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) porte sur les droits d'émission et indique que les revenus doivent être consacrés à la lutte contre les changements climatiques.

	CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MATIÈRES RÉSIDUELLES	EAU	AUTRES
Approche	<ul style="list-style-type: none"> • PACC : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche transversale : en collaboration avec les nombreux partenaires gouvernementaux. ▪ Approche multisectorielle : mesures dans tous les secteurs qui émettent des GES ou concernés par l'adaptation au Québec dont les transports, l'industrie et le bâtiment. ▪ Approche flexible et évolutive : en phase avec les développements de la scène internationale. ▪ Approche temporelle : sur 8 ans permettant aux différents programmes d'être mis en place et de donner des résultats. ▪ Investissement des deux tiers des revenus dans le secteur des transports qui représente 44 % des émissions de GES au Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage et la valorisation). L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours. • Plan d'action 2011-2015 : 40 actions pour mettre fin au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale de l'eau (PNE) : approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur • Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau adopté en 2010. • La PNE prévoit une implantation progressive de cette redevance, dont les taux n'ont pas été majorés depuis 2011. 	<p>Autorisations environnementales</p> <p>Amendes, sanctions administratives pécuniaires, dons, intérêts et autres</p> <p>Transfert de barrages fédéraux</p>
Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Éco-Fiducie : 350 M\$ transférés du fédéral en 2007 • Redevance sur les carburants et combustibles fossiles (source de revenus fixe de 200 M\$ par an, terminée depuis le 31 décembre 2014) • Ventes aux enchères dans le cadre du marché du carbone (source de revenus variable estimée à 3 G\$¹ d'ici 2020) <p>Revenus totaux en changements climatiques en 2014-2015 : 406,4 M\$</p> <p>Revenus globaux pour la période 2006-2020 : 4,5 G\$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redevance pour l'élimination des matières résiduelles (11,71 \$/tonne au 1^{er} janvier 2015); • Redevances supplémentaires pour l'élimination des matières résiduelles (9,94 \$ / tonne au 1^{er} janvier 2015). • Redevances totales : 21,65 \$ la tonne métrique en 2015. <p>Revenus 2014-2015 : 112,9 M\$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redevance exigible pour l'utilisation de l'eau visant toutes les entreprises qui prélèvent en moyenne 75m³ d'eau ou plus par jour (municipalités et agriculteurs exclus) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,0025 \$ par M³ d'eau (sauf exception pour lesquelles le taux est de 0,07 \$ par M³ d'eau). <p>Revenus 2014-2015 : 2,9 M\$</p>	<p>Autorisations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarification des demandes d'autorisations environnementales qui vise notamment les entreprises, les ministères et organismes et les municipalités. <p>Amendes, sanctions administratives pécuniaires, dons, intérêts et autres</p> <p>Transfert de barrages fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2007 : transfert du fédéral : barrages Laniel, Des Quinze et Kipawa 44 M\$. <p>Revenus 2014-2015 : 22,4 M\$</p>
Dépenses	<p>PACC 2006-2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • 26 priorités pour un montant de 1,2 G\$ • 9 ministères partenaires financiers • Dépenses réalisées à 94 % <p>PACC 2013-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 priorités • Coordination, suivi et reddition de comptes <p>3,3 G\$</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 ministères partenaires financiers • Dépenses réalisées à 13 % <p>Dépenses 2014-2015 : 286,9 M\$²</p> <p>Dépenses globales pour la période 2006-2020 : 4,5 G\$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles • Activités liées aux matières résiduelles. • Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et pour des projets liés à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), gérés par RECYC-QUÉBEC. <p>Dépenses 2014-2015 : 84,2 M\$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la Gestion intégrée du Saint-Laurent. • Extension du réseau de suivi de la qualité de l'eau. • Portail des connaissances sur l'eau et les écosystèmes aquatiques;. • Rapport quinquennal sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. <p>Dépenses 2014-2015 : 2,1 M\$</p>	<p>Autorisations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux municipalités dévitalisées. • Solde utilisé pour des dépenses liées aux activités visées par la tarification. <p>Amendes, sanctions administratives pécuniaires, dons, intérêts et autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et contrôle du respect de la LQE. <p>Transfert de barrages fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise aux normes, gestion et exploitation des trois barrages sur une période approximative de 20 ans. <p>Dépenses 2014-2015 : 21,7 M\$</p>
Reddition de comptes	Processus d'amélioration continu			
<ul style="list-style-type: none"> • Imputabilité des ministères et reddition de comptes au MDDELCC. • Ententes administratives avec chaque ministère (rôles, responsabilités, reddition). • En tant que coordonnateur du Fonds vert, le MDDELCC : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'assure du respect du plan de match gouvernemental (PACC 2013-2020); ▪ donne des balises et fournit des guides pour les indicateurs liés aux programmes; ▪ effectue les suivis semestriels pour les résultats financiers et extrafinanciers (réduction des GES; co-bénéfices environnementaux). ▪ co-signe les cadres normatifs, les décrets et les CT des programmes; ▪ produit des bilans annuels, le bilan de mi-parcours de même que le bilan final (publiés sur le site Internet). 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan mi-parcours des résultats du Plan d'action 2011-2015 de la Politique publié en novembre 2014. • Publication sur le site Internet des montants des subventions accordées dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières. • Publication sur le site Internet des projets approuvés et des montants accordés dans le cadre du PTMOBC • Bilan 2012 des résultats de la gestion des matières résiduelles publié par RECYC-QUÉBEC, lequel permet d'évaluer l'évolution dans l'atteinte de nos objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de gestion. • Rapport quinquennal du Plan d'action Saint-Laurent. 	<p>Autorisations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi administratif et légal <p>Amendes, sanctions administratives pécuniaires, dons, intérêts et autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi administratif et légal. <p>Transfert de barrages fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi administratif et légal. 	

1 En révision en fonction des enchères et des vérifications (allocations gratuites et taux de change)

2 L'écart est financé à même les surplus des années antérieures

Résultats financiers du Fonds vert (en milliers de dollars)

	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ³
		2015-2016
Revenus		
Changements climatiques	406 422,0 \$	638 510,0
Matières résiduelles	112 941,5 \$	129 690,5
Eau	2 855,7 \$	3 000,0
Général	22 354,4 \$	24 094,3
Sous-total	544 573,6 \$	795 294,8
Dépenses		
Changements climatiques	286 933,1 \$	661 799,6
Matières résiduelles	84 242,4 \$	109 501,4
Eau	2 102,4 \$	3 543,3
Général	21 737,9 \$	21 023,3
Sous-total	395 015,8 \$	795 867,6
Surplus (déficit)		
Changements climatiques	119 488,9 \$	(23 289,6)
Matières résiduelles	28 699,1 \$	20 189,1
Eau	753,3 \$	(543,3)
Général	616,5 \$	3 071,0
Total	149 557,8 \$	(572,8)
Investissements	2 704,9 \$	14 538,7

3 Figurant au Budget de dépenses 2015-2016 des fonds spéciaux.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012) (au 31 mars 2015, sauf exceptions)

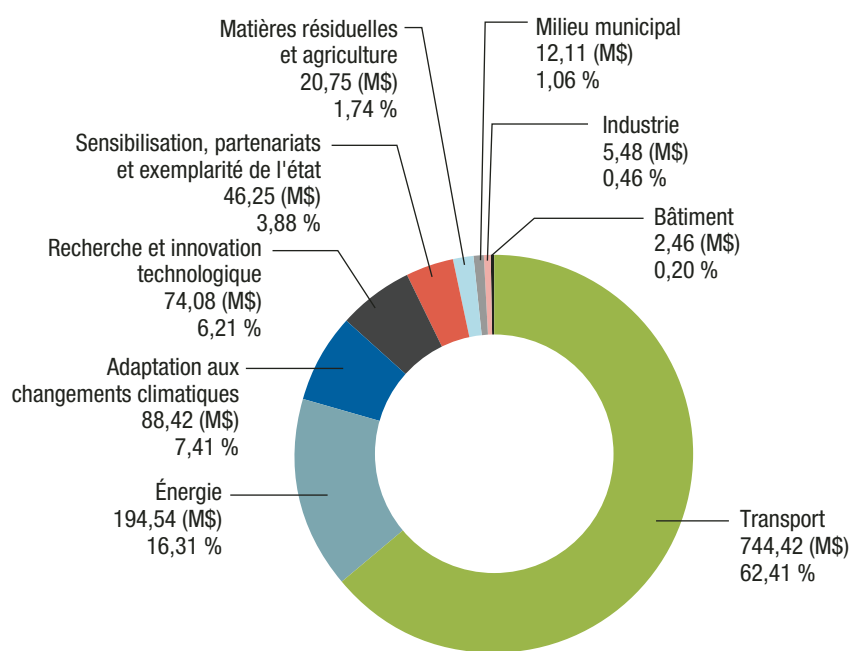
CIBLE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : 6 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 EN 2012

Le PACC 2006-2012 en bref

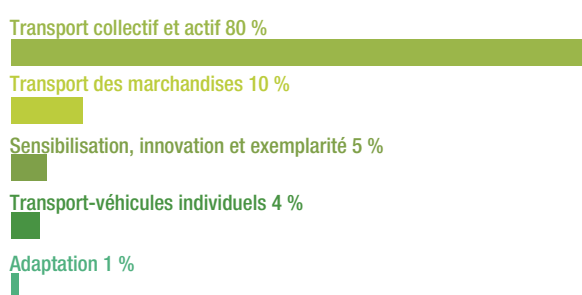
- 9 ministères partenaires financiers
- 26 mesures de réduction d'émissions de GES et d'adaptation dans les secteurs clés de l'économie québécoise
- 2006 : Création du Fonds vert
- 2007 : Instauration de la redevance sur les carburants et combustibles fossiles (revenus fixes de 200 M\$/an)

Budget total : 1,2 G\$

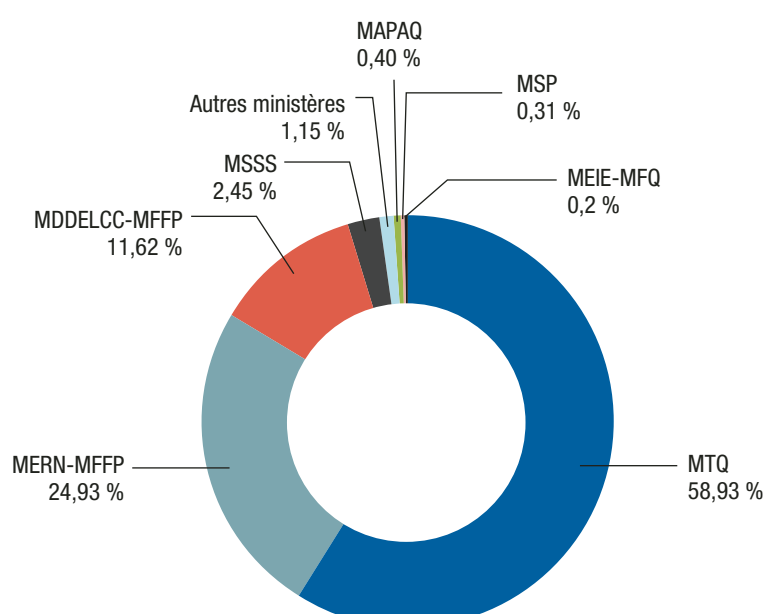
Répartition des investissements du PACC 2006-2012 par secteur



Répartition des investissements pour les actions du PACC 2006-2012 dédiées au transport



Répartition budgétaire du PACC 2006-2012 par ministère



Résultats



94 %

Dépenses réalisées



2,1 millions

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites pour 2013-2014



22

Nombre de programmes lancés



4 600

Nombre de projets soutenus en efficacité énergétique



201,8 millions

Quantité de litres de mazout lourd non consommé en 2013-2014



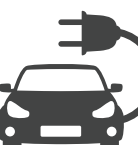
392

Nombre de projets dans le secteur manufacturier qui ont permis à des entreprises de réduire leur facture énergétique et leurs émissions de GES



11,5 %

Augmentation de l'achalandage du transport en commun entre 2007 et 2011



6 000

Nombre de véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables achetés grâce au programme de rabais à l'achat



40

Nombre de projets de recherche soutenus en partenariat avec les universités québécoises



74 M\$

D'investissements pour soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

(en millions de dollars)

SECTEURS	MESURE	BUDGET	DÉPENSES AU 31 MARS 2015
Énergie	Mesure 1 : Mettre en place des programmes de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises	206,73	194,54
Bâtiments	Mesure 2 : Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer le rendement énergétique des nouveaux bâtiments et habitations construits au Québec	2,60	2,46
Transports (1)	Mesure 3 : Utiliser les leviers d'intervention nécessaires afin que les manufacturiers de véhicules légers vendus au Québec respectent une norme d'émission de GES à partir de 2010	0,00	0,00
	Mesure 4 : Viser que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes de carburants d'ici 2012	27,46	17,46
Milieu municipal	Mesure 5 : Soutenir les municipalités pour la réalisation d'inventaires municipaux d'émissions de GES et de plans de lutte contre les changements climatiques ainsi que pour l'adoption de règlements pour contrer la marche au ralenti inutile des véhicules	15,31	12,11
Transports (2)	Mesure 6 : Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif	612,77	600,80
	Mesure 7 : Favoriser le développement et l'utilisation de modes de transport alternatifs	46,58	45,73
	Mesure 8 : Favoriser l'implantation de projets intermodaux dans le transport maritime et ferroviaire	53,09	50,46
	Mesure 9 : Mettre sur pied un programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier, ferroviaire et maritime	31,02	29,97
	Mesure 10 : Adopter une réglementation qui rendra obligatoires l'activation des limiteurs de vitesse sur tous les camions ainsi que le réglage de la vitesse maximale de ces véhicules à 105 km/h	0,00	0,00
Industrie	Mesure 11 : Réduire les émissions de GES du secteur industriel québécois	6,90	5,48
	Mesure 12 : Mettre en œuvre le Règlement sur les halocarbures	0,00	0,00
Matières résiduelles et agriculture	Mesure 13 : Mettre en œuvre le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)	0,00	0,00
	Mesure 14 : Soutenir financièrement le captage et le brûlage ou la valorisation des biogaz générés par les lieux d'enfouissement qui ne font pas l'objet d'une obligation à cet effet dans le cadre du REIMR	13,92	13,12
	Mesure 15 : Mettre en place des programmes d'aide pour réduire les émissions de GES des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et municipal	7,90	7,63
Exemplarité de l'État	Mesure 16 : Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics	0,36	0,36
	Mesure 17 : Exiger que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail	2,94	1,77
Sensibilisation du public	Mesure 18 : Soutenir diverses initiatives de sensibilisation du public et de partenariats	46,12	42,56
	Mesure 19 : Implanter des programmes de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO ₂	1,66	1,56
Innovations technologiques	Mesure 20 : Instaurer des programmes pour soutenir la recherche, le développement et le déploiement de nouvelles technologies visant la réduction et la séquestration des GES	95,21	74,08
Adaptation	Mesure 21 : Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité publiques	35,19	34,65
	Mesure 22 : Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air (climat, ressources hydriques, eaux souterraines, qualité de l'air)	24,03	17,27
	Mesure 23 : Réaliser diverses évaluations et recherches liées à la fonte du pergélisol, aux problèmes d'érosion côtière et à l'adaptation à ces impacts des changements climatiques (pergélisol, infrastructures maritimes, érosion côtière)	6,43	6,32
	Mesure 24 : Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques et intégrer les effets anticipés de ces changements dans la gestion forestière	5,53	5,36
	Mesure 25 : Renforcer les modes de gestion de l'eau et de la qualité de l'air (gestion de l'eau, qualité de l'air, règlement PRAA)	15,82	14,85
	Mesure 26 : Soutenir la programmation du consortium Ouranos	9,97	9,97
Frais de coordination	Développement de l'expertise, coordination, administration et réalisation d'études	5,10	4,26
Total PACC 2006-2012		1 272,64*	1 192,77
Somme transférée au PACC 2013-2020		308	

* Le budget véhiculé au sujet du PACC 2006-2012 est de 1,2 G\$.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)

CIBLE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : 20 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 D'ICI 2020

Le PACC 2013-2020 en bref

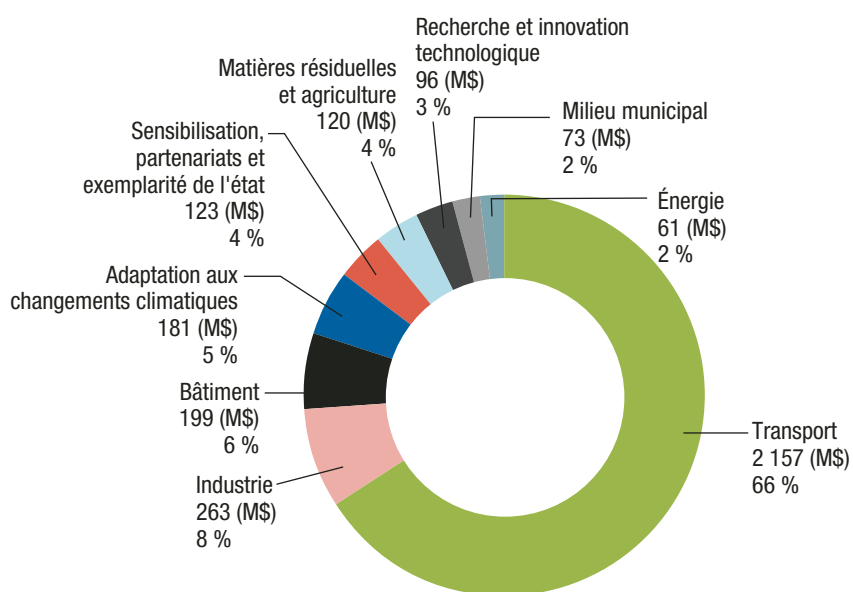
- 12 ministères partenaires financiers
- 30 priorités de réduction d'émissions de GES et d'adaptation dans les secteurs clés de l'économie québécoise
- Atteinte de la cible garantie par le marché du carbone Québec-Californie
- 2008 : Adhésion du Québec à la Western Climate Initiative
- 2009 : Établissement de la cible 2020 lors d'une commission parlementaire
- 2008 à 2011 : Développement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE)
- 2013 : Entrée en vigueur du SPEDE québécois
- 2014 : Liaison du SPEDE du Québec avec celui de la Californie : premier marché du carbone au monde à être géré et exploité par des États fédérés de pays différents
- 2015 : Entrée des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles au marché du carbone

Cadre d'élaboration du PACC 2013-2020

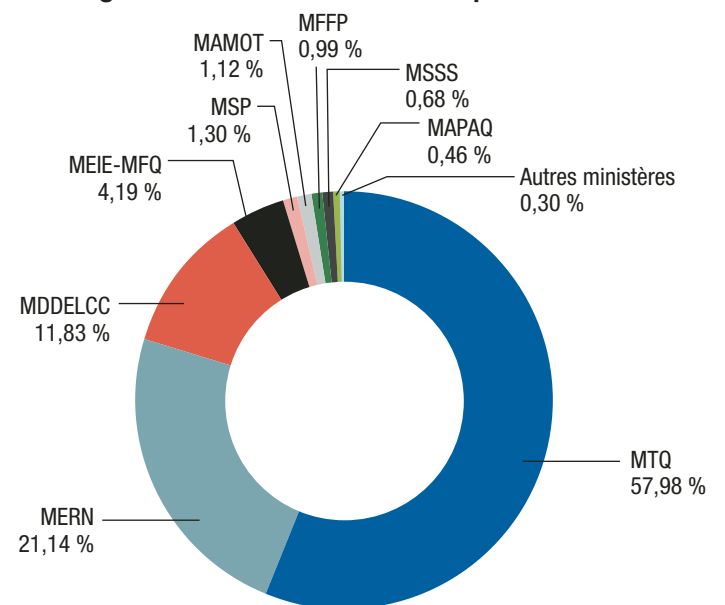
- Expérience du PACC 2006-2012
- 12 sous-comités sectoriels (18 mois)
- Consultation publique sur le Web (52 mémoires de groupes et 30 mémoires de citoyens)
- Tournée régionale de consultations (9 rencontres)
- Comité consultatif du ministre
- Rapport du commissaire DD sur le PACC 2006-2012 – mai 2012
- Lancement du PACC 2013-2020 – juin 2012

Budget total : 3,3 G\$

Répartition budgétaire du PACC 2013-2020 par secteur



Répartition budgétaire du PACC 2013-2020 par ministère



Répartition des budgets pour les actions du PACC 2013-2020 dédiées au transport



Résultats

(au 31 mars 2015, sauf exception)



13 %

Pourcentage des dépenses



6

Nombre de ventes aux enchères réalisées dans le cadre du marché du carbone, dont 4 québécoises et 2 conjointes Québec-Californie



936 700 t.

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites (au 31 mars 2014)



11

Nombre de programmes lancés



13,4 M\$

D'investissements pour soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes



332 M\$

Revenus générés par le marché du carbone

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

(en millions de dollars)

PRIORITÉS	BUDGET	DÉPENSES AU 31 MARS 2015
Préparer l'avenir – Aménager durablement, innover, mobiliser et montrer la voie pour réduire nos émissions de GES et s'adapter		
Aménager – Les collectivités québécoises au premier plan		
Priorité 1 : Induire un aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte contre les changements climatiques	6,00	< 0,01
Priorité 2 : Soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction d'émissions de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire	94,00	0,52
Priorité 3 : Favoriser une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités	21,20	1,00
Innover – Développer les connaissances et les technologies		
Priorité 4 : Soutenir la recherche et l'innovation visant la réduction des émissions de GES	130,50	5,43
Priorité 5 : Poursuivre le développement des réseaux de surveillance climatologique	15,00	2,66
Priorité 6 : Soutenir la recherche en adaptation	45,60	5,16
Mobiliser – Engager la population et les partenaires dans l'action		
Priorité 7 : Diffuser les connaissances, les savoir-faire et les solutions en matière de réduction d'émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques	29,80	0,07
Priorité 8 : Mobiliser le Québec en soutenant les initiatives de la société civile et des communautés	47,40	2,21
Priorité 9 : Faire rayonner le Québec au Canada et sur la scène internationale	2,50	0,16
Montrer la voie – Un État engagé et exemplaire		
Priorité 10 : Intégrer à l'administration publique la préoccupation des changements climatiques	4,50	0,00
Priorité 11 : Favoriser la réduction d'émissions de GES reliés aux opérations de l'administration publique	14,00	0,56
Réduire nos émissions de GES dans tous les secteurs		
Instaurer un marché du carbone		
Priorité 12 : Envoyer un signal de prix du carbone en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission	8,40	2,31
Favoriser une mobilité durable des personnes et des marchandises		
Priorité 13 : Promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables*	1 639,15	294,69
Priorité 14 : Verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques et mieux entretenus	186,95	43,33
Priorité 15 : Investir dans l'intermodalité et la logistique pour optimiser le transport des marchandises et des personnes	87,00	1,17
Priorité 16 : Améliorer l'efficacité des transports maritime, ferroviaire, aérien et hors route	50,20	1,78
Priorité 17 : Réduire l'empreinte environnementale du transport routier des marchandises	109,30	8,83
Soutenir les entreprises québécoises dans leur transition vers une économie plus faible en carbone		
Priorité 18 : Améliorer le bilan carbone et l'efficacité énergétique des entreprises québécoises	273,00	22,75
Favoriser l'émergence de bâtiments durables au Québec		
Priorité 19 : Verdir les normes relatives aux bâtiments	35,90	2,05
Priorité 20 : Favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels	143,40	13,58
Priorité 21 : Réduire l'utilisation des halocarbures	19,70	2,06
Contribuer au développement d'une agriculture durable		
Priorité 22 : Outiller les agriculteurs pour mieux gérer les émissions de GES des cultures et des élevages	10,00	0,53
Allier environnement et économie dans la gestion de nos matières résiduelles		
Priorité 23 : Soutenir les réductions d'émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles	109,50	10,71
Tirer profit du potentiel d'énergie renouvelable		
Priorité 24 : Favoriser l'émergence des bioénergies	60,00	6,36
Priorité 25 : Améliorer l'efficacité énergétique d'appareils d'usage courant	0,50	0,24
Renforcer la résilience de la société québécoise aux impacts des changements climatiques		
Maintenir la santé des individus et des communautés		
Priorité 26 : Prévenir et limiter les maladies, les blessures, la mortalité et les impacts psychosociaux	27,30	4,70
Préserver la prospérité économique		
Priorité 27 : Soutenir les acteurs économiques vulnérables	16,90	1,01
Renforcer la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures		
Priorité 28 : Réviser les critères de conception et les modes de gestion et d'entretien des infrastructures	11,50	< 0,01
Conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes		
Priorité 29 : Actualiser les outils d'évaluation, de protection et de gestion de la biodiversité et des écosystèmes	9,00	0,85
Priorité 30 : Actualiser les connaissances et adapter les outils de gestion des ressources hydriques	15,00	1,50
Garder le cap – Coordination, suivi et reddition de comptes		
Coordination, suivi et reddition de comptes	49,00	6,47
Ajout à la suite du Discours sur le budget de mars 2015	66,00	0,00
Total PACC 2013-2020	3 338,20**	442,69

* On inclut ici une somme de 169,15 M\$ versée directement au programme FORT pour certaines des actions de cette priorité.

** Le budget véhiculé au sujet du PACC 2013-2020 est de 3,3 G\$.

Rapports du commissaire au développement durable

	PORTÉE DES TRAVAUX	PRINCIPAUX CONSTATS DU COMMISSAIRE	RÉPONSE DU MDDELCC
<p>PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2006-2012 (PACC 2006-2012)</p> <p>PRINTEMPS 2012</p>	<p>La vérification s'est déroulée d'octobre 2011 à février 2012 et a porté sur les activités du MDDELCC en matière de lutte contre les changements climatiques de 2005 à 2012, bien que certains commentaires aient trait à des activités antérieures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information disponible ne permet pas d'évaluer la contribution du plan d'action à la diminution des émissions de GES. • La structure de gouvernance est inappropriée, compte tenu de l'envergure et de la complexité du plan d'action. • Le suivi de la mise en œuvre est insuffisant et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs et des cibles est absente. • La reddition de comptes demeure trop souvent anecdotique; en outre, elle n'est pas significative des résultats obtenus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations apportées pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une équipe affectée au suivi du PACC 2013-2020; • Révision des rôles et responsabilités des ministères et organismes (MO) concernés; • Signature de nouvelles ententes administratives comprenant de nouvelles exigences relatives aux choix des indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ quantification et vérification; ▪ contenu des cadres normatifs; ▪ évaluation des actions sous leur responsabilité. • Mise en œuvre d'un processus d'évaluation continue visant à améliorer la reddition de comptes et prévoyant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi semestriel des résultats financiers et extra-financiers; ▪ détermination des cibles intermédiaires et des indicateurs globaux; ▪ production des bilans annuels et de mi-parcours et celle du bilan final du PACC 2013-2020. <p>Par ailleurs, une évaluation de l'ensemble de la performance des mesures du PACC 2006-2012 est actuellement en cours et a été confiée, par appel d'offres, à l'externe. Ce bilan final devrait être disponible d'ici la fin de l'année financière 2015-2016.</p>
<p>FONDS VERT : GESTION ET AIDE FINANCIÈRE</p> <p>PRINTEMPS 2014</p>	<p>Les travaux vérification se sont déroulés d'octobre 2012 à novembre 2013 et ont porté sur la mise en place d'un cadre de gestion et sur la gestion efficace et efficiente des ressources qui y sont affectées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MDDELCC n'a pas mis sur pied de cadre de gestion axée sur les résultats. • L'information que le Ministère rend publique concernant le Fonds vert est éparse et incomplète. • Le MDDELCC, le MTQ et le MSSS ont accordé de l'aide financière à certains projets sans lancer d'appels de propositions et sans recourir à des critères précis pour les évaluer. • Le MDDELCC, le MTQ et le MSSS ont fixé des objectifs quant aux projets auxquels ils ont accordé de l'aide, alors que les objectifs de certains projets du MDDELCC et du MTQ ne sont ni précis, ni mesurables. • Le MDDELCC et le MTQ ne suivent pas périodiquement les résultats obtenus par certains programmes du Fonds vert et le MDDELCC ne procède pas à des évaluations de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied un cadre de gestion où des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats pour chacun des secteurs d'activité, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ contribution du Fonds vert à la réalisation de la mission ministérielle dans le cadre de son prochain plan stratégique; ▪ normes et critères d'attribution de l'aide financière; ▪ critères d'admissibilité des programmes; ▪ définition des dépenses admissibles à titre de frais d'administration. • Amélioration de la divulgation de l'information relative au Fonds vert en bonifiant l'information présentée dans le site WEB ministériel. • Élaboration d'un guide ministériel des bonnes pratiques à privilégier en matière : <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'attribution de subventions; ▪ de dépenses admissibles à titre de frais d'administration afin d'assurer leur encadrement et leur caractère raisonnable; ▪ d'établissement d'objectifs précis et mesurables et d'évaluation périodique permettant de mener des actions correctives, lorsque nécessaires. • Mise en œuvre un processus d'évaluation continue des programmes. <p>Un plan d'action permettant de répondre aux diverses recommandations du CDD a été présenté au Vérificateur général du Québec (VGQ), l'automne dernier, par le Ministère.</p>

Le MDDELCC poursuit son engagement dans une démarche continue d'amélioration de ses processus de coordination, de suivi et de reddition de comptes.

Recommandations de la Commission sur l'administration publique

Recommandation 1

QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques révise le plan d'action préparé à la suite des recommandations du commissaire au développement durable afin d'adopter le cadre de gestion axée sur les résultats du Fonds vert avant l'automne 2015.

- **Le dépôt du cadre de gestion est prévu le plus rapidement possible.**

Recommandation 2

QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques mette en ligne le tableau de bord du Fonds vert dans les meilleurs délais. Le tableau devra inclure toutes les données relatives au Fonds vert.

- **Un plan de travail a été réalisé.**

- **Des rencontres et échanges ont déjà eu lieu et se poursuivent dans le but de bonifier la section sur le Fonds vert du site Web ministériel. La mise en ligne est prévue pour l'automne 2015.**

Recommandation 3

QUE le Vérificateur général du Québec se prête à un suivi de la vérification du Fonds vert au cours de la prochaine année et qu'il en fasse un rapport au plus tard en décembre 2015.

S. O.

(Le Ministère collaborera aux travaux du Vérificateur général du Québec.)

Recommandation 4

QUE le gouvernement évalue la pertinence de modifier le mode de gouvernance du Fonds vert en vue d'amoindrir les effets que le rôle transversal actuel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sur ses capacités de contrôle.

Proposition : mettre en place en 2015 un comité de gouverne composé des principaux ministres concernés et piloté par le ministre du MDDELCC.

Principaux constats du commissaire au développement durable

Le MDDELCC n'a pas mis sur pied de cadre de gestion axée sur les résultats.

- **Le dépôt du cadre de gestion est prévu à l'automne 2015.**

L'information que le Ministère rend publique concernant le Fonds vert est éparse et incomplète.

- **Un plan de travail a été réalisé.**

- **Des rencontres et échanges ont déjà eu lieu et se poursuivent dans le but de bonifier le site Web ministériel du Fonds vert.**

Le MDDELCC, le MTQ et le MSSS ont accordé de l'aide financière à certains projets sans lancer d'appels de propositions et sans recourir à des critères précis pour les évaluer.

- **Des travaux sont en cours sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour l'attribution des subventions en fonction des particularités de chacun des secteurs. Le guide est prévu pour l'automne 2015.**

Le MDDELCC, le MTQ et le MSSS ont fixé des objectifs quant aux projets auxquels ils ont accordé de l'aide, alors que les objectifs de certains projets du MDDELCC et du MTQ ne sont ni précis, ni mesurables.

- **Des groupes de travail comportant des représentants du MTQ et du MERN ont été créés par le MDDELCC afin de convenir des objectifs et indicateurs de suivi.**

- **La travaux sont actuellement en cours.**

Le MDDELCC et le MTQ ne suivent pas périodiquement les résultats obtenus par certains programmes du Fonds vert et le MDDELCC ne procède pas à des évaluations de programmes.

Travaux complétés :

- **Politique ministérielle en matière d'évaluation de programme;**

- **Manuel pour soutenir les DG dans la réalisation d'autoévaluations;**

- **Guide pour l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire;**

- **Évaluation d'ententes signées en vertu du PACC 2013-2020.**